Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260429-2026_04_97-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-NEUF AVRIL 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 05/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	22/04/2026
Date d'affichage de la convocation	22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : néant

Etait absent : néant

Pouvoirs : néant

Mme Zilpa VILSALMON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/04-097 : Objet : Commission communale des impôts Directs – Proposition de commissaires

Rapporteur : Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Vu le courrier du directeur du Directeur des Finances du 30/03/2026
Vu l'article 1650 du code Général des Impôts

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260429-2026_04_97-DE

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Pour Romagné, 32 personnes doivent être proposées.
Mme la Maire précise que la commission se réunit une fois par an, en mars.

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Jouir de leurs droits civiques
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par :
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Désigne** les personnes ci-dessous énoncées qui seront proposées au Directeur des services fiscaux, qui retiendra 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants au sein de la liste.

Titulaires :

Monsieur	BAZILLON Philippe
Madame	BOIVENT épouse BEAUMONT Sylvie
Madame	GOBE épouse VILLERBUE Nathalie
Monsieur	LECORGNE Jonathan
Monsieur	COME André
Monsieur	COSTARD Daniel
Madame	GAVARD épouse BRAULT Christine
Monsieur	LAGREE Théodore
Madame	MICHEL Louise
Madame	PERIGOIS Pascaline
Monsieur	MILLET Joseph
Madame	GUILLEMIN Marine
Monsieur	N'DRIN Boraud Isidore

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260429-2026_04_97-DE

Madame	TINTILLIER Léonie
Monsieur	MAHÉ Pascal
Monsieur	VILLERBUE Jean

Suppléants :

Monsieur	NOËL Jean-Claude
Madame	DENOUAL épouse MEDARD Roselyne
Madame	SEIGNEUL née PALMER Solen
Monsieur	BLIN Stéphane
Monsieur	PIQUEREL Vincent
Madame	BLANCHET épouse TOBOSSOU Marie-Pierre
Madame	BEUCHERIE épouse LEBACLE Evelyne
Monsieur	BOULLE Grégory
Madame	DOMAS épouse MERIENNE Annie
Monsieur	GAUTIER Yvan
Monsieur	HERMON Stéphane
Monsieur	BOUVIER Charles
Madame	BESSIN épouse LERAY Nathalie
Madame	GUILLOIS épouse BARATTE Virginie
Madame	LAMBERT Danielle
Madame	LE BRETON Florence

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 05/05/2026
- *de la publication :*
Le : 05/05/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Zilpa VILSALMON

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)